

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE ¹
pour l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration
Scrutin des 26 novembre et 10 décembre 2020

Ce formulaire **dûment rempli en lettres capitales et de manière lisible** est à **transmettre** de préférence **avant le lundi 2 novembre 2020**, et en tout état de cause **au plus tard le vendredi 20 novembre 2020, à 17h00²** :

Par courriel : sai@lecnam.net ou par remise en main propre ou voie postale :

Cnam – Service des affaires institutionnelles – Case 4DGS02C – 2, rue Conté – 75003 Paris
Bureau 31.2.07, accès 31 – 2ème étage
Tél. 01 58 80 85 68 – 01 40 27 28 70

Je soussigné·e

Nom de famille :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse /d'époux) :

Prénom :

Numéro SISCOL (indiqué sur la carte d'élève et dans l'espace élèves) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel : Téléphone : _____

demande mon inscription sur la liste électorale des élèves du Cnam en vue de l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration qui se déroulera les 26 novembre et 10 décembre 2020, en qualité d'élève inscrit·e à :

Diplôme /certification préparée

Cocher la ou les case(s) correspondante(s) :

- Centre Cnam Paris en HTT/FOD (cours hors temps ouvrable)
- Cnam Entreprises en stage de formation continue de jour
- EPN (**préciser**)
- Autre entité (**préciser : EI Cnam, CFA, RRVM, ENJMIN...**)
- Formation doctorale

déclare sur l'honneur être régulièrement inscrit·e pour l'année universitaire 2020-2021, dans l'établissement public, à un cycle de formation ou de validation comportant au minimum deux unités d'enseignement ou 10 ECTS, se déroulant sur une période d'au moins six mois et m'être acquitté·e de mes droits de scolarité.

Fait à le

Signature :

¹ Conformément à l'article 5.2, alinéa 1 du règlement intérieur modifié du Cnam, « Sont **électeurs**, sous réserve qu'ils en fassent la demande dans les conditions et délais fixés par décision de l'administrateur général, les élèves ou stagiaires de formation continue et initiale ou apprentis inscrits, dans l'établissement public, à un cycle de formation ou de validation comportant au minimum, deux unités d'enseignement ou 10 ECTS, se déroulant sur une période d'au moins six mois, à condition d'être en cours de formation et de s'être acquittés de leurs droits de scolarité à la date du scrutin ».

² Sont tenus de solliciter leur inscription sur la liste électorale **au plus tard le jeudi 12 novembre 2020 à 17h00** :

- les élèves souhaitant présenter leur candidature ;
- les élèves désirant voter par correspondance.